GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
04

BELVER
Société Anonyme au capital de F. 300000
Siège Social : Route de Challans - 85230 BEAUVOIR SUR MER
LA ROCHE SUR YON B 487 280 340

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 mars 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le 13 mars,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société BELVER, société anonyme au capital de 300000 F, divisé en 3000 actions de 100 F chacune, dont le siège est Route de Challans , 85230 BEAUVOIR SUR MER, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 23 février 1995 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Sylvie THIBAUDEAU et Monsieur Robert GAUTHIER, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Luc VILLENEUVE est désigné comme secrétaire.

La SCP DESCUBES ET GUILLEBON, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,

- le rapport du Conseil d'Administration,

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Démission et remplacement de tous les Administrateurs,
- Nomination d'un quatrième Administrateur,
- Pouvoirs à donner en vue des formalités,
- Questions diverses,

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, nomme Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU, démissionnaire :

– Monsieur Gérard MAROLLEAU

En conséquence, Monsieur Gérard MAROLLEAU exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

L'Assemblée Générale consent, d'autre part, quitus de sa gestion à Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, nomme Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Luc VILLENEUVE, démissionnaire :

- Monsieur Jean-Jacques ROUALEC

En conséquence, Monsieur Jean-Jacques ROUALEC exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

L'Assemblée Générale consent, d'autre part, quitus de sa gestion à Monsieur Jean-Luc VILLENEUVE.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, nomme Administrateur, en remplacement de Monsieur Robert GAUTHIER, démissionnaire :

- Monsieur Yvon NAUD

En conséquence, Monsieur Yvon NAUD exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

L'Assemblée Générale consent, d'autre part, quitus de sa gestion à Monsieur Robert GAUTHIER.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, nomme en qualité d'Administrateur :

- Monsieur Michel JOURDAN

En conséquence, Monsieur Michel JOURDAN exercera ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

BELVER
Société Anonyme au capital de F. 300000
Siège Social : Route de Challans - 85230 BEAUVOIR SUR MER
LA ROCHE SUR YON B 487 280 340

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 mars 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le 13 mars,

A 11 heures,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement qui a procédé à un remaniement dans la composition du Conseil d'Administration, se sont réunie au siège social :

Monsieur Gérard MAROLLEAU,
Monsieur Jean-Jacques ROUALEC,
Monsieur Yvon NAUD,
Monsieur Michel JOURDAN.

Seuls Administrateurs de la Société à l'effet de nommer les membres du bureau du Conseil d'Administration et de prendre toutes les décisions concernant la direction générale de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration prient Monsieur Gérard MAROLLEAU, l'un des Administrateurs de présider la séance jusqu'à désignation du nouveau Président du Conseil d'Administration.

ELECTION DU PRESIDENT :

Monsieur Jean-Claude THIBAUDEAU ayant démissionné de ses fonctions d'Administrateur, démissionne de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

En conséquence, le Conseil d'Administration élit Monsieur Gérard MAROLLEAU, Président du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Monsieur ~~Jacque~~Gérard s MAROLLEAU accepte cette nomination et remercie les membres du Conseil d'Administration pour la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et déclare qu'il satisfait aux conditions requises par la Loi en ce qui concerne le mandat du Président du Conseil d'Administration.

POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Conseil d'Administration confirme à Monsieur ~~Jacque~~Gérard s MAROLLEAU les pouvoirs qu'ils tiennent de la Loi du 24 juillet 1966 et des textes subséquents.

A ce titre et conformément à la Loi, il aura vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans autre limitation que celles prévues par la Loi et les statuts de la Société.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, Monsieur ~~Jacque~~Gérard s MAROLLEAU signera "Le Président du Conseil d'Administration".

REMUNERATION DU PRESIDENT

Le Conseil d'Administration décide de statuer ultérieurement sur la rémunération de Monsieur ~~Jacque~~Gérard s MAROLLEAU.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

Bon pour Acceptation de fonctions

Bon pour démission de fonction

TOTAL PAGE(S) 02

LES JURISTES ASSOCIES DU SUD-OUEST
Société d'Avocats
5 Bis Cours de Gourgue
33000 BORDEAUX

SOCIETE BELVER
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 300.000 F
SIEGE SOCIAL : Route de Challans
85230 BEAUVOIR SUR MER
RCS LA ROCHE SUR YON B 487 280 340

Aux termes d'une AGO du 13/03/95, M. Jean-Claude THIBAUDEAU, M. Jean-Luc VILLENEUVE, M. Robert GAUTHIER ayant démissionné de leurs fonctions d'administrateur, ont été nommés en remplacement en qualité d'administrateur, M. Gérard MAROLLEAU - 6 Square François Clouet à CHALLANS (85300), M. Jean-Jacques ROUALEC - Port Neuf à CLEDER (29233), M. Yvon NAUD - 24 rue Anne de Goulaine à LOROUX BOTTEREAU (44420) et a été nommé en qualité d'administrateur M. Michel JOURDAN - 4 rue Auguste Renoir à SAINTE LUCE SUR LOIRE (44980).

Aux termes d'un CA du 13/03/95, M. Jean-Claude THIBAUDEAU ayant démissionné de ses fonctions de Président du CA, a été élu en remplacement M. Gérard MAROLLEAU.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration

PARUTION : 23/6/95

EDITION : Vendée

L'ECHO DE L'OUEST
55, bd Van Isegbem
B.P 1
44004 NANTES CEDEX 01